

De 1992 à 1995, 45 membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont agi comme moniteurs de la police civile au sein de la FORPRONU. Leurs principales responsabilités étaient d'encadrer et d'assister les forces policières locales dans les zones protégées par l'ONU en Croatie. Le Canada a également fourni, de 1991 à 1994, des observateurs à la Mission de surveillance de la Communauté européenne, qui a contrôlé le respect des cessez-le-feu en ex-Yougoslavie.

Aide humanitaire

La contribution totale du Canada aux secours humanitaires dispensés aux victimes du conflit en ex-Yougoslavie, de 1991 à 1995, a dépassé 65 millions de dollars. Ces fonds ont servi à acheter et à expédier des vivres, des fournitures médicales et des vêtements ainsi qu'à loger les sans-abri et à venir en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux victimes de violence sexuelle.

Les fonds ont été répartis entre plusieurs organismes humanitaires dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale des migrations, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes. Parmi ses partenaires canadiens, le Canada a compté CARE Canada, Canadian Feed the Children, Médecins sans frontières Canada, la Société canadienne de la Croix-Rouge, Mercy International Canada, l'International Development and Refugee Foundation, l'International Institute for the Advancement of Community-Based Rehabilitation à l'Université Queen's et MAP International du Canada.

Durant le pont aérien international entre la ville assiégée de Sarajevo et le monde extérieur, de juillet 1992 à janvier 1996, un appareil Hercules C-130 des Forces canadiennes a effectué 1 849 vols humanitaires, transportant quelques 12 650 passagers et plus de 26 400 tonnes de vivres et de fournitures médicales.

Le Canada a versé des contributions généreuses aux programmes du HCR et de l'UNICEF destinés aux victimes de traumatismes, particulièrement les femmes et les enfants. Avec la collaboration des provinces, dix patients bosniaques ont été traités au Canada en vertu du programme médical spécial de l'ONU. De plus, le Canada a mené, en collaboration avec des ONG canadiennes, des projets à Sarajevo afin d'aider à réinstaurer des services essentiels comme des soins de santé et à assurer l'approvisionnement en eau. Le Canada a aussi versé 500 000 \$ au fonds fiduciaire de l'ONU pour le rétablissement des services publics de base à Sarajevo.

Le 3 avril 1996, le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, a annoncé une contribution de 300 000 \$ au HCR pour la mise en oeuvre du Programme d'action de l'ONU qui prévoit notamment la protection et la surveillance des droits de la personne et de la formation en vue d'uniformiser l'approche des moniteurs internationaux. La contribution servira aussi à appuyer le travail du Rapporteur spécial, dont le poste a été établi par le HCR en 1992 pour surveiller la situation générale des droits de la personne en ex-Yougoslavie et conseiller l'ONU à ce sujet.